Signes : Ecochenille invente le recyclage de chenilles de mini-pelle

Economie - Publié le 22 juin 2026 à 07h30, par Sandrine Gauthier - CVI

Nouveau sur le plateau d'activités de Signes, Ecochenille est la première usine de valorisation de chenilles de mini-pelle en France.



Avec Ecochenille, Djamel Athamnia, Laury Mazoyer et Hassen Loucheni ont tout simplement lancé une filière spécifique de recyclage qui n'existait pas. (© D. R.)

Le saviez-vous ? Les acteurs du BTP renouvellent leurs **mini-pelles** tous les 18 mois maximum, ce qui représente 45 000 à 50 000 tonnes de chenilles mises au rebut chaque année. Et jusqu'à présent, la ferraille et le caoutchouc qui les composent étaient enfouis ou partaient à l'étranger.

> « *Il y avait donc un important marché à prendre* », affirme Djamel Athamnia, l'un des trois associés d'**Ecochenille**.

Avec Hassen Loucheni, il a créé Sovalrev, la déchetterie du **plateau de Signes**, il y a cinq ans. Laury Mazoyer les a rejoints pour gérer les aspects administratifs, notamment les relations avec le Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) et la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour se prémunir contre les risques d'incendie.

Un investissement de quatre ans en R&D et de 8 M€ pour être les pionniers

Ecochenille est le fruit de quatre années de recherche et développement, mené avec le bureau d'études techniques Financière AD, et représente **un investissement total de 8 M€**, allégé d'une subvention de l'Ademe (Agence de la transition écologique), d'un montant de 1,2 M€, sur la partie matériel.

Pour assurer le fonctionnement d'Ecochenille, en 2-8 pour la partie production, l'effectif sera de dix personnes dont deux ingénieurs pour une amélioration continue du process.

« Nous recyclons 100 % des chenilles de mini-pelle »

Une fois la ferraille et le caoutchouc traitées au 130 allée de Bruxelles, sur le plateau de Signes, la première retournera aux **fonderies** et le second aux **cimenteries** qui s'en serviront comme combustible de substitution.

C'est ainsi que les trois associés d'Ecochenille peuvent l'affirmer : « *Nous recyclons 100 % des chenilles de mini-pelle.* » Ils ne dévoileront aucune information technique sur le procédé de recyclage qu'ils ont fait **breveter**.



Les professionnels du BTP ont déjà commencé à déposer leurs chenilles de mini-pelle. C'est un stock de 3 000 tonnes qu'Ecochenille va pouvoir commencer à écouler d'ici fin juillet, à l'installation de la ligne de production. © S. Gauthier

L'objectif d'Ecochenille : 15 000 tonnes de chenilles traitées

par an

La ligne de production n'est pas encore installée – elle le sera fin-juillet, après sa phase de test – que les contrats s'enchaînent déjà avec les fabricants de mini-pelles, les loueurs, les revendeurs ainsi que les entreprises du BTP. La demande des professionnels est forte, en France comme à l'étranger (Espagne, Allemagne et Italie, pour l'instant), et laisse espérer aux fondateurs d'Ecochenille le **traitement de 15 000 tonnes de chenilles par an**.

« *Nous avons également contractualisé avec l'armée de Terre pour le recyclage des chenilles de ses chars* », souligne fièrement Hassen Loucheni qui assure que les chenilles de dameuses peuvent également être recyclées dans son **usine de 2 300 m²**.

Puisqu'il n'y a, pour l'instant, qu'un seul lieu de recyclage en France, Ecochenille a mis en place des centres de regroupement dans différents départements pour, comme leur nom l'indique, **regrouper les chenilles usagées puis les expédier sur le plateau de Signes**.

Bientôt une seconde usine Ecochenille dans le nord de la France

Ecochenille veut rendre le monde des travaux plus **vertueux** et **respectueux de l'environnement**. Pour aller au bout de cette démarche, et éviter que les camions qui transportent ces déchets ne traversent la France, les trois associés prospectent déjà dans le Nord, d'où est originaire Hassen Loucheni.

Celui-ci est en quête d'un bâtiment où installer **une seconde ligne de traitement des chenilles d'engins de chantier**, d'ici fin 2027 et toujours sous enseigne Ecochenille.